

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le 15 avril, le conseil municipal de la commune de GIEVRES s'est réuni en session ordinaire à 20 heures à la mairie de Gièvres.

PRESENTS : Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Benoit PENET, Mme Marie-Thérèse DRUESNE, M. Serge DUVOUX, Mme Christine THIRY, M. Julien BERGEAT, Mme Claudine BLOIS, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Blandine VATIN, Mme Myriam LEROUX, M. Eric MOUSSOUT, Mme Jacqueline LE MASSON, M. Frédéric MITRI, M. Michel CARRE, Mme Pascale TOYER et M. Hervé GUENAI.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine JOUET, Messieurs Luis DIAS et Jean-Paul FURLOTTI

Pouvoir de Monsieur Luis DIAS à Madame Françoise GILOT-LECLERC, de Madame Christine JOUET à Madame Marie-Thérèse DRUESNE et de Monsieur Jean-Paul FURLOTTI à Monsieur Michel CARRE

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Madame Marie-Thérèse DRUESNE a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 AVRIL 2024

Conformément à l'article 78 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, il convient d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal du 8 avril 2024 ayant été transmis à chaque conseiller municipal, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur son contenu.

Adopté à la majorité (18 voix pour dont 3 pouvoirs et 1 abstention)

2024-042- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite au refus de voter le budget assainissement proposé avec un emprunt de 215 000 € pour financer les travaux de réhabilitation de l'assainissement du stade pour un montant de 150 000 €, le budget a été modifié en retirant les travaux et en diminuant l'emprunt.

De fait, plusieurs comptes ont été modifiés en conséquence. La note brève et synthétique a également été modifiée.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le budget assainissement suivant :

-Montant total de la section de fonctionnement.....**385 331,00 €**
-Montant total de la section d'investissement..... **423 062,34 €**

Monsieur Benoit PENET donne lecture d'un tableau récapitulatif des différents comptes impactés par la modification du budget.

Il informe également le conseil municipal d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec **Monsieur Sylvain FLAUX**, directeur de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois concernant les travaux du stade.

Madame le Maire fait état pour sa part d'un mail reçu ce soir de **Monsieur Sylvain FLAUX**.

Ce mail précise :

« qu'il convient de détacher la nature des travaux de l'exercice de la compétence Eau & Assainissement. Le juge administratif estime que le compteur (ou branchement selon le cas) constitue la frontière juridique délimitant la responsabilité du service et ce, même si ce compteur est installé en partie privée.

Il faut considérer que les travaux à réaliser au-delà du compteur ou du branchement doivent obligatoirement être imputés sur le budget général de la commune.

Seuls les travaux avant compteur (et compteur compris) sont pris en charge par le budget annexe de l'eau ou de l'assainissement.

Le transfert de compétence à venir entre les communes et la CCRM, devra également respecter ce schéma ».

Monsieur Michel CARRE regrette que la décision de raccorder l'assainissement du stade n'ait pas l'objet d'une concertation avec les élus de la commission.

Il demande si d'autres études techniques ont été faites (SPANC et Microstation) ?

Madame le Maire rappelle que ce point n'est pas à l'ordre du jour dans la mesure où il a été refusé de voter le budget concernant ces travaux lors du conseil municipal du 8 avril dernier.

Adopté par 15 voix pour dont 2 pouvoirs, et 4 abstentions dont 1 pouvoir.

2024-043- EMPLOI PETITES VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Par délibération du 21 février dernier, il avait été proposé d'ouvrir un poste d'animateur et un poste de stagiaire BAFA pour la durée de chaque période de petites vacances.

Au vu des difficultés de recrutement, il est proposé d'ouvrir un autre poste pour la durée de chaque période de petites vacances dans les conditions suivantes :

- **1 poste d'assistant animateur** en Contrat d'Engagement Educatif dont la rémunération forfaitaire sera de **5 fois** le SMIC horaire par jour de travail effectif.

Il est également demandé d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats et arrêtés correspondants dans la limite des montants précisés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES : Aucune

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Hervé GUENAI s'interroge sur les bruits de musique entendus dans la nuit du 13 au 14 avril.

Madame le Maire indique que les bruits pouvaient provenir de la salle des fêtes car celle-ci était louée pour un mariage.

Monsieur Michel CARRE déplore le nombre important de gobelets qui jonchaient les rues le lendemain.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les gobelets ont été entièrement ramassés par les locataires de la salle des fêtes dans la matinée du dimanche.

Monsieur Michel CARRE souhaite que le nombre de personnes autorisées à fréquenter la salle des fêtes soit respecté.

Madame le Maire précise que des barnums ont été installés sur le parking de la salle des fêtes et que les occupants étaient principalement à l'extérieur.

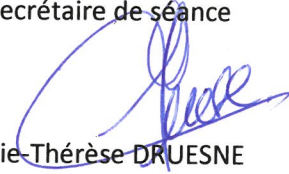
Conseil municipal clôturé à : 20h18

Madame Le Maire,



Françoise GILOT-LECLERC

Le Secrétaire de séance



Marie-Thérèse DRUESNE